

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 16 décembre 2014 à 20 heures 30

L'an deux mil quatorze, le mardi seize décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, CLOAREC Mickaël, DERRIEN Corinne, FLOCH André, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, HARDOUINEAU Christian, LE ROLLAND Christine, MASSON Patrick, MERRANT Patricia, MORVAN Henriette, RESPRIGET Marie Louise.

Absents :

Procurations LE SCORNET Isabelle donne procuration à ADAM Philippe, PRIGENT Jacqueline donne procuration à GIROTTO François.

Afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 13 votants et 2 procurations
Date de convocation : 2 décembre 2014
Secrétaire de séance : MERRANT Patricia

1. Tarifs salle

Grande salle

	Plouégatais	Habitants extérieurs
Salle polyvalente + office - 1 jour	200,00 €	300,00 €
Salle polyvalente + office – 1 week end	280,00 €	400,00 €
Jour supplémentaire	60,00 €	100,00 €
Apéritif- café- réunions	100,00 €	150,00 €
chauffage	25,00 €/jour	25,00 €/jour
couverts	0,50 €	0,50 €
caution	1000,00 €	1000,00 €
Caution nettoyage	100,00 €	100,00 €
<i>Salle polyvalente + office - 1 jour</i>	<i>Assoc commune 140,00 €</i>	
<i>Salle polyvalente + office – 1 week end</i>	<i>Assoc commune 200,00 €</i>	

3 locations gratuites par an pour les associations de la commune.

Petite salle

	Plouégatais	Habitants extérieurs
Petite salle + office -1 jour	100,00 €	150,00 €
Petite salle + office -1 week end	200,00 €	260,00 €
Apéritif- café- réunions	70,00 €	100,00 €
chauffage	10,00 €	10,00 €
couverts	0,50 €	0,50 €
caution	500,00 €	500,00 €
nettoyage	50,00 €	50,00 €

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

2) Télétransmission des actes au contrôle de légalité : avenant à la convention

Compte tenu du déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique qui prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission », les élus à l'unanimité autorisent Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité ainsi que les futurs avenants à cette convention.

3) Renouvellement adhésion à Mégalis

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par Morlaix Communauté. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"
- l'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer la nouvelle Convention avec Mégalis Bretagne et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

4) Marché à bons de commande travaux de voirie

Les élus reconduisent le marché à bons de commande pour les travaux de voirie au titre de la 2^{ème} période. C'est un marché pluriannuel 2013-2014-2015-2016 à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie passé avec l'entreprise Colas . Il doit être reconduit tous les ans. La fourchette du montant annuel de travaux est fixée entre 2000 € TTC et 250 000 € TTC.

.....

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

5) Décisions modificatives au budget

Les élus, à l'unanimité, votent les ajustements budgétaires suivants :

Budget commune section d'investissement

Chapitre 21 (Matériels) : +2000.00

Chapitre 23 (Travaux bâtiments) : -2000.00.

Budget commune section de fonctionnement :

Chapitre 66 (Charges financières) : +2700.00

Chapitre 011 (Charges à caractère général) : -2700.00.

6) Fonds de concours de Morlaix Communauté

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à solliciter un fonds de concours d'un montant de 9453 € pour l'année 2014, d'un montant de 9453 € pour l'année 2015, d'un montant de 9453 € pour l'année 2016 auprès de Morlaix Communauté pour la réalisation d'un équipement.

7) Concours du receveur municipal : attribution d'indemnités

Les élus à l'unanimité, décident de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

8) Réglements cantine et garderie TAP

Les élus approuvent les modifications aux règlements cantine, garderie et TAP.

9) Objet : Transfert de la compétence « Maintenance des installations d'éclairage public » au syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère

Monsieur Le Maire propose de transférer la compétence maintenance éclairage public au SDEF, au titre de ses compétences à la carte.

Le SDEF mettra en œuvre les prestations suivantes :

- Visite annuelle d'entretien préventif,
- Renouvellement périodique des sources lumineuses,
- Dépannages et réparations,
- Interventions de mise en sécurité,
- Adaptation des heures de fonctionnement,
- Cartographie et suivi du patrimoine,
- Surveillance et vérification des installations,
- Intégration de nouvelles installations réalisées par la commune ou par des tiers,
- Rapport annuel d'exploitation,
- Conseils individualisés pour réaliser des économies d'énergie

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

Approbation à l'unanimité.

10) Adhésion à la banque alimentaire

Monsieur Le maire explique qu'une convention de partenariat sera signée entre la commune et la banque alimentaire afin que la commune puisse faire bénéficier gratuitement de colis alimentaires aux personnes de la commune en difficulté. Ce partenariat prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

La cotisation annuelle de la commune s'élèvera à 23 euros par an plus 25 euros par an par personne servie. Les élus, à l'unanimité décident d'adhérer à la banque alimentaire.

11) Questions diverses

Les TAPS

Point sur les temps d'activités périscolaires depuis la rentrée:

Le personnel communal encadre les élèves pendant les TAP le lundi, le mardi et le jeudi de 16h00 à 16h30 pour tous les élèves et de 15h00 à 16h30 le vendredi pour les « maternelles ».

Les trois intervenants extérieurs prennent en charge les élèves du primaire le vendredi de 15h00 à 16h30,

Les activités proposées (danse, art plastique et photo/informatique) rencontrent un vif succès auprès de élèves.

La masse salariale pour les TAP représente un budget de 10 000€ pour l'année, le montant des frais de fonctionnement (énergie, entretien des locaux, etc,,) sont en cours de chiffrage.

Elections départementales

Le 1^{er} tour des élections des conseillers départementaux est fixé au dimanche 22 mars 2015, le second tour aura lieu le dimanche 29 mars dans les cantons où il devra y être procédé.

Les vœux du Maire sont fixés au samedi 17 janvier à 11h00.

Le 16 décembre 2014

Le Maire, François GIROTTO

.....